

Zeitschrift: Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft
= revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera
d'etnologia

Herausgeber: Schweizerische Ethnologische Gesellschaft

Band: 23 (2018)

Artikel: À l'entrée d'une haute école de travail social : une sélection en mutation

Autor: Frauenfelder, Arnaud / Tafferant, Nasser

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1007219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

À L'ENTRÉE D'UNE HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Une sélection en mutation

Texte: *Arnaud Frauenfelder, Nasser Tafferant*

Mots clés: *sélection, droit d'entrée, enseignement supérieur, travail social, expertise*

Keywords: *selection, admission, higher education, social work, expertise*

Avec le développement des Hautes écoles spécialisées (HES) en Suisse romande, les «écoles sociales»¹ ont été érigées au statut de «haute» école de travail social (HETS) en 2002, c'est-à-dire des établissements de niveau tertiaire universitaire délivrant des *Bachelors*² contribuant à élargir l'offre de formation académique. Le recrutement des candidats à l'entrée en formation professionnelle a connu une série de transformations depuis ces quinze dernières années qui tend à une rationalisation du processus de sélection. Cette transformation des procédures et des critères d'admission relève d'une dynamique que l'on retrouve dans d'autres univers sociaux (Marchal et al. 2010), y compris au sein de ceux marqués par certains référentiels vocationnels (Sorignet 2010). Basé sur une enquête portant sur les trajectoires d'orientation des candidats à l'entrée en HETS³, ce texte a pour objet d'éclairer les mutations de leur «droit d'entrée» (Mauger 2007). En effet, d'un régime d'accès classique qui, jusque dans les années 2000, cherche à savoir si la personne «était (ou non) faite pour le travail social» (propos d'un membre du service des admissions de la HETS

de Genève), (partie 1), l'on passe progressivement, dès 2002, à une période de transition visant à simplifier et à harmoniser le processus d'admission (partie 2), puis dès 2013, à l'inscription d'une nouvelle épreuve (appelée «épreuve de régulation») laquelle est fondée sur des tests psychotechniques sur ordinateur (partie 3). À ce stade intermédiaire de l'enquête, on verra au travers de cet article que ces trois «âges» ne doivent pas être interprétés comme des temporalités discontinues. En réalité, les transformations du droit d'entrée introduisent de nouvelles logiques de sélection qui se superposent, sans les annuler pour autant, aux logiques plus anciennes. Pouvoir donner à voir quelques jalons de l'histoire récente de ces «opérations de recrutement» (Darmon 2012) du point de vue des experts directement impliqués dans leur mise en œuvre, nous rappelle combien le présent demeure parfois lourd d'un passé sédimenté dans des catégories d'appréciation, des pratiques et des enjeux de luttes. Centrés ici sur l'analyse des transformations du travail des «experts»⁴ de l'admission, les premiers résultats livrés ci-dessous s'appuient essentiellement⁵ sur des entretiens

¹ Une expression encore souvent utilisée au début des années 2000 en Suisse romande pour désigner les institutions de formation en travail social.

² Ces *Bachelors* (licences) ont été introduits à la suite des accords de Bologne, mis en œuvre par quasiment tous les pays européens.

³ Financée par le programme prioritaire de recherche de la Commission scientifique du domaine Travail social (HES-SO) (octobre 2016-septembre 2018).

⁴ Précisons que notre enquête prend aussi en compte l'expérience vécue d'une vingtaine de candidats, toutefois l'analyse de ces matériaux très riches débute à peine, raison pour laquelle ces témoignages n'ont quasiment pas été mobilisés.

⁵ À côté de l'examen de quelques sources écrites (rapports institutionnels, statistiques) et de trois observations directes de moments clés du parcours d'admission («séance d'information», «épreuve de régulation», rituels associés à l'arrivée des candidats retenus).

qualitatifs réalisés auprès de six acteurs institutionnels⁶ (deux formateurs et deux membres du service des admissions de la HETS de Genève, un membre de la direction du domaine Travail social de la HES-SO⁷, une employée d'une entreprise privée spécialisée dans la passation de tests psychotechniques) qui ont vécu les mutations du droit d'entrée et qui sont (ont été) impliqués dans le recrutement des candidats.

«Qu'est-ce qui t'a appelé à venir?» Sonder des prédispositions vocationnelles pour la profession dans l'ancien régime d'accès

Jérémy, un ancien évaluateur impliqué dans la sélection des candidats en tant que praticien formateur à la HETS de Genève durant les années 2000, nous racontait la nature des exigences, notamment narratives, pesant sur les épaules du prétendant à l'époque. Celui-ci était invité à réfléchir à «qu'est-ce qui [l'] a appelé à être ici?». Autrement dit, il s'agissait lors de ces formes de mises à l'épreuve de soi – qui semblent historiquement renvoyer à une «forme laïcisée de confession» (Gaspar 2012: 75-76, Hahn 1986) – de sonder l'idéal qui porte le choix des candidats dans un contexte institutionnel où formateurs et praticiens jouissaient d'une situation de monopole sur la détermination des candidats retenus ou écartés. Le recrutement des nouveaux entrants était fondé sur la réussite de quatre épreuves de sélection: un entretien d'admission, une épreuve de groupe où ils devaient résoudre une situation, une évaluation de l'autobiographie et un examen de français. Ces épreuves de sélection donnaient lieu à des évaluations engagées par des examinateurs qui prévisaient sur l'admission dans l'école, suite à quoi une commission donnait une réponse favorable ou non. Cette manière de fonctionner semblait porter ses fruits selon David (membre du service des admissions), pour qui la répartition des experts dans les quatre épreuves susmentionnées permettait d'aboutir à une appréciation nuancée et bien informée des candidats: «C'était plutôt intelligent dans la mesure où les gens [qui encadraient l'] épreuve de groupe n'avaient pas le même regard que ceux qui avaient vu [le candidat] en entretien, pas le même regard que la personne qui avait évalué l'autobiographie. Et le français venait un peu en contrepoint pour voir la capacité à suivre aussi des études». Quel était le but visé par ces différents examens? Dans les faits, il s'agissait de vérifier (1) les représentations du candidat sur le travail social en s'appuyant sur sa bio-

graphie, son projet de carrière et son expérience professionnelle dans le domaine, (2) sa motivation eu égard à l'exigence d'un métier «en relation avec la souffrance, la déchéance, la misère, la difficulté», et (3) le public ciblé «parce qu'on travaille avec le devenir des gens, [et] on joue aussi avec leur vie quelque part». Et David d'ajouter: «Ce n'est pas neutre de faire une formation en travail social. Ce n'est pas entrer dans une école d'horloger!». En guise de justification de ces examens, Jean-Paul (membre de la direction du domaine travail social au niveau romand) évoque encore l'insistance d'un «terrain» soucieux de maintenir des garde-fous à l'entrée en travail social, afin de neutraliser, écarter «des tarés qui maltraitent des gamins, qui sont totalement inadéquats». Véritable jeu de rôle, le candidat est placé dans une situation où il est contraint «de faire preuve de dispositions diverses (sociabilité, inclination à privilégier le «savoir être» sur le savoir scolaire, les valeurs morales aux connaissances objectives, la «personnalité» aux techniques maîtrisées, etc.) qu'il sera censé mobiliser par la suite dans le cadre professionnel» (Bodin 2009: 81). Par ailleurs, ce discours sur soi nécessite un apprentissage (incorporation de certaines dispositions ou maîtrise progressive de stratégies rhétoriques) qui ne va pas forcément de soi. Le «schème personnaliste» (Gaspar 2012, Mauger 2001) des pratiques de jugement des examinateurs ne peut sans doute véritablement se comprendre que rapporté à l'ethos des professions du social où l'on sait que la «personne» est souvent perçue comme l'outil principal de travail, raison pour laquelle les résultats et aptitudes scolaires ne sont pas mis au centre de l'évaluation des candidats (Muel-Dreyfus 1983). Plus généralement, le fait que David rappelle sur le ton de l'évidence que «rentrer à l'école sociale» ce n'est pas comme «rentrer dans une école d'horloger», révèle l'importance conférée aux «choses humaines» par rapport aux «choses matérielles» (Halbwachs 1972), qui n'est pas sans rapport avec le taux de féminisation du travail social qu'on retrouve sur les bancs de cours des HETS composées d'environ 75 % d'étudiantes (HES-SO 2013).

Les préludes de la rationalisation du régime d'accès (2002-2012)

Entre 2002 et 2012, si l'épreuve de groupe tout comme l'épreuve de français disparaissent, l'autobiographie et l'entretien d'admission sont encore utilisées. Le passage au niveau HES, faisant de la détention d'un titre de maturité⁸ un sésame à l'entrée obligatoire, l'examen de français à l'entrée ne sera plus

⁶ Les prénoms des enquêtés figurant dans ce texte sont fictifs.

⁷ Le «domaine Travail social» de la HES-SO mentionné est une entité supra-cantonale qui réunit, depuis 2002, les différentes HETS (Genève, Lausanne, Fribourg et Valais) autour de conditions-cadres communes touchant les procédures d'admission des candidats, les plans d'études bachelor et master, le financement de la recherche, etc.; ce domaine étant lui-même lié au rectorat de la HES-SO, dont le siège est à Delémont.

possible, tant «on ne peut vérifier deux fois une aptitude ayant déjà été «censée» vérifiée», comme le laissera entendre David de manière ironique. Durant cette décennie, on assiste aux pré-ludes d'une forme de rationalisation du régime d'accès antérieur dans un contexte où les directions de chaque HETS, désormais réunies avec le passage HES en 2002 sous une même entité supra-cantonale (appelée «domaine travail HES-SO»), seront amenées à établir un régime commun de règles de fonctionnement et à se comparer de plus en plus, introduisant par-là les principes managériaux de *benchmarking*⁹. Une première critique du régime antérieur d'accès en HETS relève de préoccupation gestionnaire (Ogien 1995)¹⁰. Dès lors, «la volonté de maîtrise et de réduction des coûts s'accompagne d'un souci de plus grande «efficacité» en matière d'organisation du travail» (Serre 2009: 42). Aux critiques d'ordre gestionnaire, se rajoutent des critiques menées par certains responsables d'admission dans leur propre site mettant en cause l'objectivité de l'évaluation, comme le laisse entendre Jean-Paul: «Quand on doit garantir une égalité de traitement des candidats et que tu as des taux de succès du simple au triple, tu fais un système qui ne fonctionne pas du tout». Le déficit de formalisation de règles fixées par écrit est en creux dénoncé; un trait caractéristique de la domination légale-bureaucratique (Weber 1971: 224-225).

L'entretien et l'autobiographie seront remplacées dès 2013 par des tests psychotechniques sur ordinateur, un nouveau mode de sélection des candidats (appelé officiellement «épreuve de régulation») qui sera confié à une entreprise privée ayant développé une expertise dans ce domaine en Suisse dans d'autres filières de formation professionnelle. La raison invoquée par la HES-SO pour justifier cette régulation est le nombre limité de places de stage en début de formation par rapport au nombre de personnes répondant aux conditions d'admission. Les souvenirs évoqués par Brigitte, qui travaille dans l'entreprise susmentionnée, témoignent des réactions négatives rencontrées au sein des HETS à ce nouveau mode de sélection qui vient ébranler fondamentalement l'axiomatique du droit d'entrée en vigueur jusque-là: «C'est

vrai qu'au début, on avait vraiment un mur devant nous et on sentait qu'il ne fallait pas qu'on se plante [...]. Pour eux, c'était [...] une instance qui venait comme ça de l'extérieur et qui impose quand même sa façon de faire [...]. Parce que c'est nous qui allons dire qui va rentrer dans leur école». Ces réactions, qu'elle décrit comme des «résistances», se retrouvent particulièrement du côté des écoles de formation en maturité spécialisée préparant les candidats pour l'accès en HES: «On avait beaucoup d'écoles qui ont dit «mon étudiante, elle était la meilleure de la classe, et là vous l'avez écartée!».

Depuis 2013, un dispositif de sélection hybride: enjeux de lutte entre experts autour de la compétence légitime à décerner le «véritable» ticket d'entrée

Les différentes séquences qui jalonnent actuellement le parcours d'admission indiquent en réalité deux logiques de recrutement qui sont à l'œuvre: d'une part, une tendance à la poursuite de la «rationalisation» de la sélection et, d'autre part, le maintien d'évaluations plus qualitatives qui précèdent l'épreuve de régulation, notamment à l'occasion des rapports de stage¹¹ (certains rédigés seulement, d'autres doublés d'une soutenance orale) qui jalonnent le parcours d'admission, et qui invitent le candidat à motiver son choix d'orientation dans le travail social. Si la réussite à l'épreuve de régulation détermine l'accès à la HETS, le passage des tests psychotechniques n'est possible que si le candidat a franchi une série d'étapes pour y avoir accès. Or, l'échec à l'une de ces phases antérieures se solde de fait déjà par une «sortie de course». Ainsi, le parcours d'admission se caractérise par la consécutive de différents «droits d'entrée». D'après une hypothèse émergente à ce stade intermédiaire de la recherche, il semblerait que des luttes confrontent tacitement les acteurs institutionnels jouant un rôle dans le parcours d'admission sur les différentes manières de remplir légitimement et avec succès le rôle d'experts du «ticket d'entrée»¹².

⁸ Maturité professionnelle, maturité spécialisée (voies d'accès qualifiées de spécifiques et faisant partie du public ciblé officiellement par le régime HES) ou maturité gymnasiale (voie d'accès qualifiée de non-spécifique).

⁹ En vigueur dans d'autres structures de l'enseignement supérieur (Schultheis et al. 2008).

¹⁰ C'est dans les années 1980, qu'un processus de rationalisation gestionnaire se développe dans l'État et les administrations sociales (Ogien 1995).

¹¹ Pour les maturités professionnelles et les maturités spécialisées en travail social, ces «rapports de stage» (40 semaines en équivalent plein temps, dont au moins 20 dans le domaine santé-social au sens large) font partie des conditions d'obtention du titre de maturité concerné et demeurent joints au dépôt du dossier de candidature à l'entrée en HETS. Pour les maturités gymnasiales par contre, ces stages ne représentent pas une propriété du titre scolaire obtenu (dans la mesure où la formation est réalisée uniquement à l'école); réalisés le plus souvent après la maturité gymnasiale, ces stages ainsi que leur validation ex-post font partie des conditions d'entrée en HETS.

¹² Sur la confrontation de logiques de classement plurielles au sein des institutions de formation, voir Bertrand et al. (2016).

Le processus partiel de rationalisation de la sélection se donne à voir dans l'enregistrement et le traitement administratif des dossiers de candidature. Une plateforme informatique est rendue opérationnelle en 2014 à la HETS de Genève, mettant fin aux longues files d'attente des candidats qui jusque-là se rendaient au service des admissions avec leur dossier d'inscription sous le bras. Martine relate les effets induits par la réorganisation de ses tâches au sein de ce service: «Aujourd'hui, le travail de vérification [des dossiers d'inscription] est devenu plus ardu que le travail de l'enregistrement. Auparavant, on avait les candidats face à nous et c'était plus simple de vérifier avec eux si le dossier était complet ou pas. Il manquait une pièce au dossier, on en avait la preuve sous les yeux. Aujourd'hui, je suis moins visible». Par ailleurs, la rationalisation du recrutement des candidats se manifeste dans les propriétés des tests psychotechniques que nous avons observés de près dans une ambiance «monacale» mettant en scène une kyrielle de candidats dans des salles équipées d'ordinateurs. Sous le contrôle d'un surveillant, le silence est de mise et le regard ne doit pas dépasser les marges de l'écran. Une fois l'épreuve terminée, la tentation est grande de «refaire» les tests à la sortie du bâtiment avec des visages familiers – «T'as répondu quoi à cette question?» ou de rejouer une scène de lutte avec la machine – «Je n'arrêtais pas d'appuyer sur le bouton «entrer». D'après les premiers témoignages des candidats que nous sommes en train d'analyser, il semblerait que l'épreuve de régulation a valeur de saut dans l'inconnu, voire de «douche froide», tant ces candidats apparentent celle-ci à une sélection «dépersonnalisée». Dans les semaines précédant l'épreuve de régulation, les experts faisaient au contraire la part belle au dialogue, au point de se considérer comme «les derniers humains»¹³ (dans la série des épreuves du parcours d'admission), une manière de rappeler la spécificité de l'expertise qualitative censée «accompagner la pensée» du candidat, avant que ce dernier affronte seul les tests psychotechniques tant redoutés. Pour autant, la rationalisation propage-t-elle le déni du schème personnaliste et du travail humain (Clot 1995)? Du côté des personnes en charge des tests psychotechniques, on assume la «responsabilité» de la tâche en soulignant le fait que le travail de sélection entrepris ne fait pas qu'appliquer mécaniquement des tests standardisés (transposables dans n'importe quel champ professionnel). Il entend aussi être en phase avec certaines propriétés du champ professionnel. Outre les tests de logique qui sont fréquemment utilisés dans les tests de sélection («carré logique», «suite de nombre», «mémoire lexicale» etc.), l'écran d'ordinateur affiche des situations

renvoyant, images à l'appui, au travail social. De même, un sujet de réflexion, proposé par un groupe de responsables des admissions au niveau romand, les amène à penser le travail social, conformément à l'exigence d'une formation de niveau supérieure qui, ainsi que le rappelle Fabien au cours d'une séance d'information destinée aux candidats admis à la HETS, enjoint aux étudiants à s'ouvrir «à la complexité du travail social pour une posture professionnelle réflexive et une pensée critique». Cette mutualisation des compétences pour l'élaboration de l'épreuve de régulation donne ainsi des «gages» de pertinence à la sélection opérée, et offre une réponse institutionnelle à la critique dont les outils psychométriques peuvent être l'objet dans le parcours d'admission.

Par-delà les changements bien réels du droit d'entrée, les reconfigurations du régime d'accès témoignent de luttes orientées autour du monopole d'exercice de la compétence légitime (Bourdieu 1985) à pouvoir expertiser et décerner le «véritable» ticket d'entrée. En dépit des différentes techniques de sélection employées par les experts à différentes séquences du parcours d'admission, et des connaissances fragmentaires que les uns peuvent avoir du travail des autres, il nous semble que leurs préoccupations se rejoignent, même s'ils ne le perçoivent pas comme tel. Pour tous en effet, sonder la motivation et l'esprit critique des candidats demeure une priorité pour évaluer la cohérence du projet d'orientation dans le travail social.

¹³ Propos recueillis auprès de Patrick, responsable de la coordination des experts de la HETS, à l'issue d'une séance d'information destinée aux étudiants engagés dans une maturité spécialisée travail social à Genève.

RÉFÉRENCES

Bertrand Julien, Coton Christel, Darmon Muriel, Lignier Wilfried, Nouiri-Mangold Sabrina, Pasquali Paul, Schotte Manuel. 2016. «Les classements dans les institutions de formation». *Sociétés contemporaines* 102(2): 5-17.

Bodin Romuald. 2009. «Les signes de l'élection. Repérer et vérifier la conformation des dispositions professionnelles des élèves éducateurs spécialisés». *Actes de la recherche en sciences sociales* 178: 80-87.

Bourdieu Pierre. 1985. *Choses dites*. Paris: Minit.

Clot Yves. 1995. *Le travail sans l'homme?* Paris: La Découverte.

Darmon Muriel. 2012. «Sélectionner, élire, prédire: le recrutement des classes préparatoires». *Sociétés contemporaines* 86 (2): 5-29.

Gaspar Jean-François. 2012. *Tenir! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. Paris: La Découverte.

Hahn Alois. 1986. «Contribution à la sociologie de la confession et autres formes institutionnalisées d'aveu: autothématisation et processus de civilisation». *Actes de la recherche en sciences sociales* 62 (1): 52-68.

Halbwachs Maurice. 1972. *Classes sociales et morphologie*. Paris: Minit.

Haute école spécialisée de Suisse occidentale. 2013. «État des lieux égalités des chances HES-SO Genève». https://www.hesge.ch/geneve/sites/default/files/Documents/HES_SO_Geneve/Egalite_des_chances/etat_des_lieux_2013_egcv_hes-so_geneve.pdf, consulté le 15 novembre 2017.

Marchal Emmanuelle, Rieucan Géraldine. 2010. *Le recrutement*. Paris: La Découverte.

Mauger Gérard (dir.). 2007. *Droits d'entrée. Modalités et conditions d'accès aux univers artistiques*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Mauger Gérard. 2001. «Les politiques d'insertion: une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail». *Actes de la recherche en sciences sociales* 231 (1): 5-14.

Muel-Dreyfus Francine. 1983. *Le métier d'éducateur*. Paris: Minit.

Ogien Albert. 1995. *L'Esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*. Paris: École des hautes études en sciences sociales (EHES).

Sorignet Pierre-Emmanuel. 2010. *Danser. Enquête dans les coulisses d'une vocation*. Paris: La Découverte.

Schultheis Franz, Roca I Escoda Marta, Cousin Paul-Frantz. 2008. *Le cauchemar de Humboldt. Les réformes de l'enseignement supérieur européen*. Paris: Raison d'agir.

Serre Delphine. 2009. *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*. Paris: Raisons d'agir.

Weber Max. 1971. *Économie et société*. Paris: Plon.

AUTEURS

Arnaud Frauenfelder est sociologue et professeur ordinaire à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Genève et responsable du Centre de recherches (CERES) de la Haute école de travail social (HETS). Il mène des recherches au croisement de la sociologie de la jeunesse, du travail et de la régulation des classes populaires à partir d'enquêtes menées sur différents terrains (jardins ouvriers, aide sociale, naturalisation, prison, protection des mineurs).

Arnaud.Frauenfelder@hesge.ch

Nasser Tafferant est docteur en sociologie, adjoint scientifique à la Haute école de travail social de Genève (HES-SO / HETS). Il mène des recherches au croisement de la sociologie urbaine, du travail social et de l'éducation (sans-abrisme, foyer de placement, économie souterraine, migration, aménagements de la ville) et expérimente différents supports de valorisation scientifique (exposition photographique, narration muséale, film documentaire).

Nasser.Tafferant@hesge.ch

*Haute école de travail social
Rue Prévost-Martin 28
Case postale 80
CH-1211 Genève 4*